

**Aux associations reconnues en
Education permanente.**

Bruxelles, le 7 décembre 2020

Nos Réf: BÉL/MaL/MaB/BDR/vl/04.12.2020-6416

Cellule Culture

Gestionnaire du dossier : Baptiste De Reymaeker

Objet: Perspectives budgétaires pour l'Education Permanente – suite du conclave.

Chères et chers responsables d'associations d'éducation permanente,
Chères et chers partenaires,

Les 7 et 8 octobre s'est tenu le conclave budgétaire relatif à l'ajustement 2020 et l'initial 2021. Le processus de validation du résultat de ce conclave par le Parlement touche à sa fin. Il m'est apparu important de vous présenter les décisions qui concernent votre secteur.

Premièrement, il s'agissait de respecter le processus propre au décret et de répondre aux demandes introduites en 2019. J'ai décidé de suivre les avis du Conseil Supérieur de l'Education permanente relativement à ces demandes d'augmentations de forfait et de reconnaissance. Il nous fallait dégager un budget supplémentaire de 1,3 million d'euros. Je suis heureuse de vous annoncer que c'est chose faite !

Un tiers de ce budget concerne des demandes d'augmentation de forfait et deux tiers des nouvelles reconnaissances. Parmi ces nouvelles reconnaissances, il faut pointer celle de la FESEFA, première fédération sectorielle reconnue. Ce renforcement structurel du secteur témoigne de ma conviction qu'en ces temps de crise sanitaire et sociale, l'action de l'Education permanente doit être maintenue et consolidée.

Ces moyens supplémentaires ont pu être trouvés dans le cadre des travaux sur le budget 2021, et non dans le cadre de l'ajustement 2020, qui a eu lieu tardivement en raison de la crise sanitaire. Ainsi, c'est à partir de 2021 que les nouvelles reconnaissances et les augmentations de forfait pourront être financées, et pour les durées prévues de trois ans pour les associations nouvellement reconnues et de cinq ans pour les associations dont la reconnaissance à durée indéterminée est renouvelée.

Deuxièmement, ce décalage d'un an entraîne un gel des augmentations de forfait en 2021. Cette décision a été difficile à prendre et demande aux six associations qui ont introduit une demande en juin dernier de patienter jusque 2022.

Enfin, il est probable que la mesure doive être prolongée. Je l'ai annoncé au Parlement. Je tenais à vous le faire savoir. Vous le savez mieux que moi : pour prétendre à une augmentation de forfait, le décret vous impose d'être en capacité de déployer pendant un an, sans moyens directs supplémentaires, un volume d'activité plus important qu'à votre habitude.

Dans un contexte budgétaire qui s'annonce difficile pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, et surtout dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge et qui rend extrêmement complexe, pour les associations, la réalisation de missions et d'activités complémentaires, il m'apparaît impératif que les perspectives soient les plus claires possibles.

Je tiens en effet à éviter d'être dans l'obligation de devoir refuser des augmentations de forfait et de catégorie en raison de l'absence de budget supplémentaire disponible, alors que les investissements ont été faits, souvent sur fonds propres. C'est pour moi aussi un gage de respect de votre travail.

Avant d'envisager ce prolongement, je tiens à me concerter plus longuement avec les organismes et instances qui vous représentent, à avoir le CSEP et la FESEFA afin que les solutions proposées soient constructives et correspondent au mieux à nos objectifs communs. Ce travail s'entamera dès le début de l'année 2021.

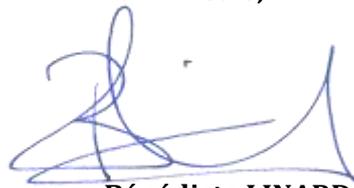
La crise sanitaire nous a tous impactés, que ce soit personnellement ou professionnellement. En maintenant les subventions, en suspendant les critères quantitatifs, en permettant le principe de globalisation des frais pour la justification de la subvention emploi non-marchand, j'ai fait en sorte que vous puissiez sereinement continuer vos activités, en imaginant et testant de nouvelles manières de mobiliser vos publics, vos travailleurs, vos militants.

Mon intention est la même pour 2021: soutenir les associations et évaluer le respect des obligations au regard du contexte de crise qu'elles traversent. Je proposerais au Gouvernement dans les jours à venir les dispositions permettant le soutien aux différents secteurs de la culture et de l'éducation permanente. Une communication vers le secteur sera faite dès les perspectives clarifiées.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire : votre action est essentielle, pour la vivacité de la démocratie culturelle, et singulièrement dans le contexte de crise sanitaire et sociale que nous traversons, pour le maintien des solidarités, pour l'assurance d'une veille critique.

Je vous remercie de votre attention et je vous prie de croire, Chères et chers responsables d'associations d'éducation permanente, chères et chers partenaires, en l'expression de mes meilleurs sentiments.

La Ministre,



Bénédicte LINARD